**SCA CELIA**
Société Coopérative Agricole à Capital Variable
Siège Social : 10 rue de Lavernhe 12210 LAGUIOLE

RCS Rodez 776 711 962
Agrément n° 10 115

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE à LAGUIOLE

Le Vendredi 28 juin 2024

Les Délégués élus en Assemblées de sections géographiques de la Coopérative CELIA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration de la Coopérative, suivant avis inséré dans le journal d'annonces légales LA VOLONTE PAYSANNE et sur convocation individuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### Assemblée Générale Ordinaire :

1 Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023
2 Approbation des comptes de la coopérative et des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023
3 Rapport des Commissaires aux Comptes
4 Renouvellement d'administrateurs
5 Vote des motions

Tous les Délégués présents ou représentés ont signé la liste d'émargement, qui sera annexée au présent procès-verbal, après avoir été certifiée sincère et véritable par le Président du Conseil d'Administration.

M. Henry PEYRAC désigné par le Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Cette dernière désigne Florence SERRES et Jean Paul DIJOLS pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi composé désigne Monsieur CHAPELLE comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

1. Un exemplaire de la convocation individuelle adressée à chaque délégué,
2. Un exemplaire du journal d'annonces légales LA VOLONTE PAYSANNE ayant publié l'annonce.

Ces documents sont annexés au présent procès-verbal.

Monsieur le Président constate que, d'après la feuille de présence, 18 Délégués sont présents ou représentés, sur les 19 convoqués.

Les statuts exigent un nombre de délégués présents ou représentés au moins égal au tiers du nombre total des délégués désignés par l'ensemble des assemblées de section pour la validité des délibérations. Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et l'invite à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur CHAPELLE, présente :

1 - L'activité de la coopérative en 2023

2 - Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023

3 - Les comptes consolidés au 31 décembre 2023

Les Commissaires aux Comptes donnent lecture des rapports : rapport général, rapport spécial et rapport sur les comptes consolidés.

Ensuite, Monsieur PEYRAC donne lecture du rapport moral et d'orientation.

Il présente enfin les résolutions sur lesquelles va devoir se prononcer l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les délégués ont votés à bulletin secret sur chacune des résolutions suivantes :

1ère Résolution : **Approbation des comptes**
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 Décembre 2023 comportant le rapport d'activité, la présentation des comptes de la Coopérative et la présentation des comptes consolidés, et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés.
16 oui 2 abstention conclusion : **APPROUVEE**

2ème Résolution : **Résultat répartissable**
Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un bénéfice net de **67 666.92 €**, l'Assemblée Générale Ordinaire dote les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- Réserve légale (10% de l'excédent réalisé) : **6 766.59 €**
- Réserve pour remboursement de parts sociales : 0.00 €

15 oui 1 non 2 abstention conclusion : **APPROUVEE**

Après imputation des dotations de réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à **60 900.33 €**

3ème Résolution : **Résolutions concernant l'Affectation du Résultat répartissable**
L'Assemblée Générale décide de porter en réserve facultative le bénéfice de **60 900.33 €**
15 oui 1 non 2 abstention conclusion : **APPROUVEE**

4ème Résolution : **Quitus aux Administrateurs**
L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion de la coopérative lors du dernier exercice.
16 oui 2 non conclusion : **APPROUVEE**

5ème Résolution : **Approbation des Conventions**
Après avoir pu prendre connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ces conventions.
16 oui 2 abstention conclusion : **APPROUVEE**

6ème Résolution : **Renouvellement du Tiers sortant du Conseil d'Administration**
L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour 3 ans les mandats des Administrateurs suivants :
**BOUNIOL Franck CHANIAL Gilles GRANIER Vincent MARTY Jean**
**PORTALIER Marie-Lucie RAYMON Alexandre VIGUIER Philippe**

et valide la nomination comme nouvel administrateur de **CHASSALY Vincent**
conclusion : **Tous les candidats proposés sont élus**

7ème Résolution : **Allocation maximale allouée au Conseil pour le fonctionnement statutaire**
Pour l'année civile 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 35 000 € le montant de l'allocation globale
pour l'indemnisation de l'activité consacrée à l'Administration de la Coopérative.
16 oui 2 abstention conclusion : **APPROUVEE**

8ème Résolution : **Allocation allouée au Conseil pour la Formation des Nouveaux Administrateurs**
Pour l'année civile 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 5 000 € le montant de l'allocation globale
pour la formation des nouveaux Administrateurs.
16 oui 2 abstention conclusion : **APPROUVEE**

9ème Résolution : **Constatation de l'évolution du capital social**
L'Assemblée générale ordinaire constate qu'au 31 Décembre 2023, le Capital Social de la coopérative s'élevait à la somme de 3 591 336.32 €. Il est en progression de 387 806.89 € par rapport à la clôture de l'exercice précédent.
16 oui 2 abstention conclusion : **APPROUVEE**

10ème Résolution : **Pouvoirs**
L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.
16 oui 2 abstention conclusion : **APPROUVEE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 12 h 00.
Le présent procès-verbal sera transmis au siège de la Coopérative.

Certifié exact :

| Le Président, | Les Scrutateurs, | Le Secrétaire, |
|---|---|---|
| **H PEYRAC** | **Florence SERRES et Jean Paul DIJOLS** | **H. CHAPELLE** |



